



Agence Congolaise d'Information
Le quotidien de l'ACI

Edition N° 001 du 03 Janvier 2022

Siège social : Boulevard Denis Sassou-N'Gusso à côté de l'ex cinéma Vog (centre-ville) Brazzaville (Congo)
contact : Direction Générale : Tél. : 06 665 33 98 , Rédaction-Abonnement et Information : tél : 069773764
E-mail : agencecongoinfo@yahoo.fr Site : www.aci.cg - Identification Ministérielle N° 036/MCRP/DGAI/DPE du



SOMMAIRE

CONGO-SENAT

Adoption de deux projets de lois pour l'amélioration du climat des affaires (P. 03)

CONGO-FORCE PUBLIQUE

Report du réveillon d'armes à la première quinzaine du mois de janvier (P. 07)

CONGO-SOCIAL

Le gouvernement pour la prévention et la résolution des problèmes sociaux dans le pays (P. 05)

CONGO-PARTIS

Adoption du projet du plan d'action pluriannuel 2022-2024 du comité central du Pct (P. 08)

Avec le Bulletin quotidien de l'AcI, vous avez une information fiable et sans préjugés

NOS TARIFS D'ABONNEMENTS

1 mois	7.000 F
3 mois	21.000 F
6 mois	42.000 F
12 mois	84.000 F

NOS TARIFS POUR ANNONCES LEGALES

1 Page entière	70.000 F
½ Page :	35.000 F
¼ Page :	12.000 F
1/8 Page :	8.000 F

Pour vous informer sur l'actualité du jour,



***Abonnez-Vous
Au Bulletin de l'ACI***

***Vous aurez une information sans préjugé, une vision
transparente et globale des faits réels qui font l'actualité***

CONGO-SENAT

Adoption de deux projets de lois pour l'amélioration du climat des affaires

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) - Le Sénat a adopté, le 1^{er} janvier à Brazzaville, deux projets de lois régissant l'affacturage et le crédit-bail en République du Congo, en vue d'améliorer le climat des affaires.

Le projet de loi sur l'affacturage est une technique de financement qui permet à une entreprise de céder à un établissement de crédit ses créances représentées par des factures, moyennant un paiement d'une rémunération.

Cette loi va permettre d'ouvrir des opportunités commerciales, notamment de nouveaux contrats et de meilleures formalisations des relations d'affaires en termes de respect des délais de paiement interentreprises entre les grandes entreprises et les Pme locales.

Concernant ces opportunités, il s'agit en particulier du développement des chaînes de valeurs dans les hydrocarbures, l'agro-alimentaire, les télécommunications et les transports, des secteurs où les Pme locales pourront fournir diverses prestations aux grandes entreprises.

Pour le ministre délégué auprès du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public chargé du budget, M. Ludovic Ngatsé, en instituant cette loi, le gouver-



Ludovic Ngatsé, pendant la séance du Sénat

nement va permettre aux autres banques de mettre en place des institutions de l'affacturage de manière à faciliter le financement de l'économie.

«C'est pourquoi il est urgent de doter le pays, à défaut des règles communautaires, d'une loi sur l'affacturage. Celle-ci participe à la diversification des instruments de financement des entreprises et des Pme et Pmi, en particulier grâce à un produit adapté à la spécificité de leur situation vis-à-vis du secteur bancaire», a-t-il ajouté.

Selon lui, cette technique déjà pratiquée par certaines Banques, comme la Banque postale, a été pénalisée par le manque d'un cadre

réglementaire adéquat et l'incertitude liée au climat des affaires.

«Le vide juridique a entraîné des négociations avec les donneurs d'ordres, concernant le transfert des créances et le paiement direct à l'affacteur en lieu et place du fournisseur, conformément aux stipulations de la facture», a dit M. Ngatsé.

A propos du projet sur le crédit-bail, le ministre a signifié qu'au Congo, comme dans de nombreux pays d'Afrique, l'accès au financement bancaire demeure limité par l'insuffisance de garanties, le faible niveau de diversification des instruments de financement adaptés aux besoins des opérateurs écono-



Adoption...(2)

miques et l'asymétrie d'information entre les offreurs et les demandeurs de financement.

Parmi les facteurs à l'origine de cette situation, il y a l'absence de lois, y compris au niveau communautaire régissant cette activité. Cette absence fait craindre aux banques que tout différend porté devant les tribunaux ait une issue aléatoire.

Ainsi ce projet de loi tient compte des spécificités de l'activité de crédit-bail, tout en répondant au souci légitime des crédits bailleurs

d'obtenir une meilleure protection de leurs contrats et des biens qui en font l'objet.

Au Congo, l'analyse de l'environnement économique et financier national a montré que le marché du crédit-bail demeure très peu développé. Le montant total des financements par le crédit-bail est évalué à 3,6 milliards de Fcfa en 2020, contre 4,3 milliards de Fcfa en 2019, soit respectivement 0,37 % et 0,25% du montant total des crédits octroyés au cours des deux dernières années.

Outre ces deux projets,

les sénateurs ont approuvé l'avenant n°2 au contrat de partage de production relatif au permis Marine XII, en vue de définir les termes et les conditions applicables au projet de développement de gaz et de production de gaz naturel liquéfié (Gnl) que Eni Congo se propose de mener au Congo pour accroître la valorisation du gaz et des hydrocarbures liquides associés produits par les champs pétroliers et gaziers dudit permis. (ACI)

CONGO-SENAT

Les sénateurs approuvent la procédure de révision de la Constitution du 25 octobre 2015

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) - Le Sénat a adopté avec amendement, le 31 décembre dernier à Brazzaville, le projet de loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution du 25 octobre 2015.

Ce projet de loi organique rappelle la disposition constitutionnelle de l'article 240 de la Constitution, qui dispose que «l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux membres du Parlement».

Selon l'article 241 de cette Constitution, le Président de la République est préalablement informé de toute proposition de révision de la Constitution. Les dispositions

du présent projet de loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution

tion».

Défendant ledit projet de loi, le ministre de la Jus-



Une vue des sénateurs, pendant la séance

sont conformes aux prescriptions des articles 240 et 241 et à celle de l'article 242 de la Constitution du 25 octobre 2015, qui dispose qu'«une loi organique fixe la procédure de la révision de la Constitu-

tive, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, a dit que le but de réviser cette Constitution est de mettre en place un dis-



Les sénateurs...(2)

positif cohérent, démocratique et efficace, qui peut un jour être utilisé si l'on veut améliorer la Constitution.

«Pour le cas d'espèce, il y a une loi organique qui fixe la procédure de révision de la Constitution qui, elle-même, est faite pour être adaptée aux évolutions pour résoudre certaines priorités observées. Voilà pourquoi celle-ci précise comment et à travers quel procédé doit-on réviser la Constitution pour donner à nos institutions dureté et stabilité», a-t-il ajouté.

Outre ce projet, le Sénat a approuvé pour la 31^{ème} fois la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, en vue de permettre au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre des mesures utiles et nécessaires pour éradiquer la Covid-19.

Rappelant que cette pandémie est survenue au Congo en 2020, M. Bininga a souligné que le rapport à mi-parcours, après le réveillon de la nativité, a montré que la tendance a été revue à la hausse, à savoir une augmen-

tation du nombre de cas de contamination jusqu'à 4%, bien que la létalité reste faible et que les cas de contamination ont augmenté.

«A la fin de la période de fête, le gouvernement va évaluer et aviser. Si le gouvernement a insisté depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020 sur des mesures préventives, nous allons vers des mesures adaptatives, c'est-à-dire des mesures de nature à vivre avec le virus», a-t-il conclu. (ACI)

CONGO-SOCIAL

Le gouvernement pour la prévention et la résolution des problèmes sociaux dans le pays

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) – *Le premier ministre, chef du gouvernement, président du Comité national du dialogue social, M. Anatole Collinet Makosso, a rassuré, le 30 décembre dernier à Brazzaville, que le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs, œuvrent étroitement et sans relâche à la prévention et à la résolution des problèmes sociaux dans le pays.*

Il a donné cette assurance lors de la cérémonie d'ouverture des travaux de la session ordinaire dudit comité. Ce travail se fait en privilégiant le dialogue social comme moyen de règlement des conflits sociaux, a-t-il dit.

Au cours de cette session, les participants ont procédé à l'évaluation des re-



Anatole Collinet Makosso, lors de la session du Comité national du dialogue

commandations des sessions précédentes du comité national du dialogue social.

Sur la publication du statut général de la fonction publique, le gouvernement a pris l'engagement d'intégrer l'avant-projet de loi portant statut général de la fonction

publique dans le circuit d'approbation dès l'année prochaine, en suivant en cela l'orientation du Président de la République lors de son adresse à la nation, le 28 décembre dernier.

S'agissant de la publica-

Le gouvernement...(2)

tion du décret fixant le salaire planché de la fonction publique à 80.000 Fcfa, la résolution de cette question a été subordonnée à la publication du nouveau statut général de la fonction publique. A cet effet, le gouvernement s'est en-

différé de la partie financière, en attendant une embellie de la situation économique et financière du pays, conformément au protocole d'accord signé entre les parties.

A ce sujet, le gouvernement s'est engagé à étudier la

tuation sociale des travailleurs des mairies du Congo, le gouvernement est en train de tout mettre en œuvre pour rendre régulier le paiement des salaires des agents de ce secteur, a dit M. Makosso. En ce qui concerne les salaires impayés, une réflexion devra être menée, de sorte que ces arriérés soient intégrés dans la dette intérieure de l'Etat, a-t-il précisé.

Au cours de ces travaux, il a été assisté par le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, premier vice-président du Comité national du dialogue social, M. Firmin Ayessa, et du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, deuxième vice-président de cette structure, M. Rigobert Andely.

Cette session a connu la participation des représentants de l'administration, des représentants des organisations professionnelles d'employeurs et des représentants des syndicats des travailleurs, a-t-on rappelé. (ACI)



Une vue des participants à la session du Comité national du dialogue

gagé à diligenter cette procédure globale.

Sur la publication du statut particulier des personnels de l'enseignement, dans sa partie administrative et concernant les textes harmonisés des enseignants, il a été acté la vulgarisation du statut particulier des personnels de l'enseignement, la mise en

possibilité d'institutionnaliser un guichet unique pour le traitement des dossiers des commissions administratives paritaires (Capa), d'instruire les départements ministériels de tenir ces commissions dans un délai de six mois à tous les niveaux de l'administration publique.

Pour ce qui est de la si-

CONGO-SOCIETE

Le chef du gouvernement témoigne son attachement aux valeurs culturelles et morales

BRAZZAVILLE, 03 DEC (ACI) – Le Premier ministre, chef du gouvernement, M. Anatole Collinet Makosso, a offert, le 31 décembre à Ngabé, dans le département du Pool, pour le réveillon du nouvel an, des vivres et non vivres à la reine Ngalifourou

et au nouveau roi Michel Nganari, leur témoignant ainsi son attachement aux valeurs culturelles et morales du pays.

Il leur a témoigné de cet attachement lors de la visite qu'il a effectuée dans ce dis-

trict, accompagné de quelques membres du gouvernement, du ministre d'Etat, directeur de cabinet du Chef de l'Etat, M. Florent Tsiba, et des représentants du Royaume de Loango.

La fin de l'année étant



Le chef...(2)



Le Premier ministre, le roi Michel Nganari et la reine Ngalifourou, pendant la visite

synonyme de témoignage de reconnaissance, de célébration d'amitié, d'attachement aux valeurs culturelles et mo-

rales, au nom du gouvernement, M. Makosso a apporté quelques objets à valeur symbolique à ces deux hautes personnalités, parmi lesquels un chapeau fait de cauris, une étoffe de raphia et un tabouret.

La visite du chef du gouvernement à Ngabé s'est inscrite dans le cadre de la conservation du patrimoine culturel en général et de celui des royaumes du Congo en particulier, a-t-on rappelé. (ACI)

CONGO-FORCE PUBLIQUE

Report du réveillon d'armes à la première quinzaine du mois de janvier

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) - *Le réveillon d'armes prévu pour le 31 décembre 2021 a été reporté à la première quinzaine du mois de janvier 2022, en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, indique un communiqué parvenu à l'AcI.*

Cette information a été publiée le 28 décembre 2021 dans un communiqué signé par le chef d'état-major général des Forces armées congolaises (Fac), président de la commission d'organisation du réveillon d'armes 2021, le général Guy-Blanchard Okoi.

Le réveillon d'armes est une fête traditionnelle de la force publique, au cours duquel le chef suprême des armées, le Chef de l'Etat, échange avec les personnels de l'armée, de la gendarmerie et de la police. (ACI)

CONGO-SOCIETE

Vers à la mise en place d'un centre d'approvisionnement pour la prise en charge des personnes âgées

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) - *Le secrétaire général et le coordonnateur national de l'Ong "Le Livre du Congo blanc" (Lcb), M. Garcel Dubblon, a annoncé le 31 décembre dernier à Brazzaville, que sa structure va mettre en place un centre d'approvisionnement, en*

vue d'apporter une aide régulière et de proximité aux vieillards délaissés et sans ressources.

Il a fait cette annonce lors de la visite du chantier de construction dudit centre pour évaluer l'état d'avancement des travaux et estimer

la date de sa mise en fonction.

Selon lui, au regard des réalisations déjà faites, cette structure sera opérationnelle d'ici le 1^{er} février prochain.

Doté de deux bâtiments, ce centre est subdivisé en quatre compartiments. Le premier abritera le personnel

Vers...(2)

administratif de l'Ong. Le deuxième compartiment abritera une alimentation, le troisième logera une boucherie et le quatrième comportera les

travers son projet dénommé "3^{ème} âge sans faim", a pensé mettre à la disposition de ces personnes une assistance permanente non seulement

tées à un certain nombre de problèmes, notamment le manque d'accompagnement à l'accès à l'eau potable et à l'alimentation saine», a-t-il fait remarquer.

Ainsi, il a invité les autorités compétentes, les personnes de bonne volonté et les responsables des institutions autant publiques que privées à accompagner l'Ong Lcb financièrement et matériellement, afin qu'elle soit en mesure de mener la bataille quotidienne pour le bien-être des personnes âgées et dépourvues de ressources.

L'Ong Lcb est une structure à caractère socio-humanitaire. Elle œuvre pour le développement socio-humanitaire et la préservation de l'environnement. (ACI)



Garcel Dubblon, accordant une interview à la presse

toilettes.

Parlant de l'aide alimentaire aux personnes âgées, M. Dubblon a dit que l'Ong Lcb, à

alimentaire, mais aussi sanitaire adaptée aux malades âgés. «Les personnes âgées dans notre pays sont confron-

CONGO-PARTIS

Adoption du projet du plan d'action pluriannuel 2022-2024 du comité central du Pct

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) – Les participants aux travaux de la 3^{ème} session ordinaire du comité central issu du 5^{ème} congrès ordinaire du Parti congolais du travail (Pct) a consolidé et adopté, le 30 décembre dernier à Brazzaville, le projet du plan d'action pluriannuel dudit comité 2022-2024.

Elaboré suivant l'approche de la Gestion axée sur les résultats (Gar), ce projet a été consolidé et adopté à l'is-



Une vue du présidium, lors de 3^{ème} session ordinaire du Comité central



Adoption...(2)

sue desdits travaux, tenus du 29 au 30 décembre dernier sous la direction du secrétaire général de ce parti, M. Pierre Moussa.

Au cours de cette session, plusieurs autres projets ont été examinés et adoptés, tel que le projet de programme d'activité 2022 du comité central. Focalisé essentiellement sur la préparation des élections législatives et locales de 2022 ainsi que des sénatoriales de 2023, la poursuite de la dynamisation des organes du parti, des

unions catégorielles et sur l'appui à l'action publique, ce projet a été présenté également suivant l'approche Gar.

Pour ce qui est de l'examen et de l'adoption du projet de budget exercice 2022 du comité central, les membres de cet organe ont adopté une esquisse du budget pour l'exercice 2022. De même, ils ont examiné et adopté le projet et le rapport d'activité de la commission nationale de contrôle et d'évaluation du Pct.

Par ailleurs, le comité

central a comblé les vacances de postes constatées au bureau politique. Ainsi, six membres du comité central ont été élevés au rang de membres du bureau politique. Il s'agit de MM. Georges Métoul, Faustin Elenga, Abouri Ndam et Dieudonné Bantimba, ainsi que Mmes Marie Jeanne Koulombou et Jacqueline Lydia Mikolo.

Dans son discours de clôture, M. Moussa a rappelé le défi majeur du Pct, à savoir la victoire aux élections législatives et locales. (ACI)

AFRIQUE-HYDROCARBURES

Le Venezuela devient membre observateur de l'Appo

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) - La République bolivarienne du Venezuela est désormais membre observateur de l'Organisation des producteurs de pétrole africain (Appo), après avoir reçu son certificat officiel d'accréditation à cette organisation, indique un communiqué de presse de l'ambassade du Venezuela au Congo, publié le 30 décembre 2021.

Selon ce communiqué, ce certificat d'accréditation a été remis à cette ambassade le 20 décembre 2021 par le secrétariat général de cette organisation dont le siège permanent est à Brazzaville. Pays de l'Amérique du sud, le Venezuela est devenu le premier pays non africain à intégrer cette organisation.

«L'Afrique abrite cinq

des trente plus grands pays producteurs de pétrole au monde. Dans son périmètre, il y a aujourd'hui vingt pays producteurs de pétrole qui, ensemble, représentent environ 9,6% de la production mondiale et 7,7% des réserves pétrolières mondiales prouvées», a dit l'ambassadeur du Venezuela au Congo, M. Aníbal Márquez Muñoz.

Selon lui, cette production, ajoutée à la carte pétrolière vénézuélienne et à l'expérience accumulée par le Venezuela pendant un siècle d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, donne lieu à l'échange et à la coopération entre les deux parties, un grand potentiel pour influencer positivement le développement durable et indépendant de leurs peuples et de leurs institutions respectifs.

Aussi, il a fait savoir que les principaux axes de travail du Venezuela, conjointement avec l'Appo, s'inspireront des programmes d'interaction et de coopération Sud-Sud, selon les préceptes de complémentarité économique du Forum social Afrique-Amérique du Sud et les lignes directrices de la nouvelle géopolitique mondiale identifiée par le commandant Hugo Chávez dans le plan de la patrie.

L'autorisation historique de la demande formelle faite par le Venezuela a été donnée par le Conseil des ministres de l'Appo, suivant la résolution 277 approuvée à l'unanimité au cours de la 41^{ème} session ordinaire de cette organisation, tenue en présentiel en décembre 2021 à Alger, en Algérie, a-t-on rappelé. (ACI)

CONGO-CULTURE

Dieudonné Moyongo présente les étapes parcourues pour l'inscription de la rumba au patrimoine de l'Unesco

BRAZZAVILLE, 03 JAN (ACI) - Le ministre de la Culture et des arts, M. Dieudonné Moyongo, a expliqué, le 30 décembre à Brazzaville, les différentes étapes parcourues pour l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Il a fait cette présentation au cours d'un déjeuner de presse, en présence de la représentante de l'Unesco au Congo, Mme Fatoumata Barry Marega, et du président du comité scientifique Congo sur la rumba, M. Joachim Emmanuel Gomat Thé-Thet.

A cette occasion, il a dit que le dossier de l'inscription de la rumba congolaise sur cette liste a été porté Collégalement par la République du Congo et la République démocratique du Congo (Rdc). Selon lui, cette inscription a porté sur trois points, à savoir le processus d'inscription qui est un élément de l'identité culturelle.

A ce sujet, M. Moyongo a donné les raisons qui ont amené les deux pays à porter conjointement ce dossier. Il s'agit, entre autres, de l'apport culturel reconnu à cette musique des deux Congo dans l'accomplissement de ses idéaux et deux événements majeurs qui sont l'élévation en octobre 2006 de

l'artiste musicien Jean Serge Essou, l'un des fondateurs de plusieurs orchestres mythiques des deux Congo, au rang d'ambassadeur de la paix pour l'Unesco, ainsi que la proclamation, respectivement en 2003 et en 2015, de Brazzaville et de Kinshasa villes créatives de cette institution onusienne, dans le domaine musical.

Le deuxième point a consisté à mettre en exergue spécificité de la rumba congolaise. D'après M. Moyongo cette caractéristique procède de l'héritage des danses populaires. Née sur les deux rives du fleuve Congo, notamment dans les deux villes, cette musique est pratiquée depuis plusieurs années déjà dans certains pays de la sous-région de l'Afrique central, tels que l'Angola, le Gabon, le Cameroun et la Centrafrique.

Le troisième point a porté sur l'expansion de ce style musical. En effet, par le biais de la diaspora des deux Congo et la commercialisation des oeuvres des musiciens des deux pays, a poursuivi le ministre en charge de la culture, la rumba congolaise a conquis d'autres espaces en Afrique, aux Antilles, en France, en Belgique et ailleurs. Aussi, elle devenue le socle de la plupart des musiques africaines et d'ailleurs, car son impact est perceptible dans d'autres genres musi-

caux comme l'Afro beat, le kizomba, le rap et le coupé décalé.

«La rumba congolaise fait preuve d'une vitalité et d'un génie exceptionnel en tant qu'expression populaire de la cohésion sociale, en tant que vecteur de mobilisation citoyenne en faveur du développement durable de nos pays et de nos peuples, ainsi en tant que plaidoyer du panafricanisme et de la coexistence pacifique mondiale. Cette musique est un art du vivre ensemble que nous avons le devoir de sublimer», a dit M. Moyongo.

Poursuivant son propos, il a souligné qu'après l'inscription de ce patrimoine, les deux Congo devront mettre en pratique la stratégie de sauvegarde et de pérennisation de cet élément, conformément aux dispositions de l'article 13 de la convention de l'Unesco de 2003.

Parmi les avantages qu'auront les deux Congo, figurant la sauvegarde et la promotion de cette musique, grâce au soutien technique et financier de l'Unesco ; la reconnaissance de la République du Congo comme foyer originel de la rumba et l'essor des industries culturelles et créatives.

M. Moyongo a fait aussi cette présentation à Paris, en France, le 14 décembre dernier. (ACI)

SOUDAN-POLITIQUE

Le Premier ministre Abdalla Hamdok annonce sa démission

KHARTOUM, 03 JAN (XINHUA/ACI) - Le Premier ministre soudanais, M. Abdalla Hamdok, a annoncé, le 2 janvier à Khartoum, sa démission de son poste, en raison de la crise politique qui agite le pays.

«J'annonce ma démission du poste de Premier ministre, afin de laisser ma place à une autre personne choisie parmi les fils ou les filles de ce généreux pays», a-t-il déclaré dans son adresse au peuple, diffusée par la télévision d'Etat soudanaise.

«Vous m'avez accordé l'honneur d'être Premier ministre dans ces circonstances délicates et pleines d'espoir, et j'ai fait de mon mieux pour empêcher notre pays de sombrer dans le désastre», a-t-il

poursuivi.

Par ailleurs, il a souligné l'importance d'entamer un dialogue global pour mettre fin à la crise politique dans le pays. «Le mot clé de la solution à cette impasse qui a duré plus de six décennies dans l'histoire du pays, est de recourir à une table ronde impliquant toutes les parties de la société soudanaise et de l'Etat pour parvenir à une charte nationale et établir une feuille de route pour achever la transformation démocratique civile», a-t-il suggéré.

Pour l'instant, il est impossible de savoir qui succédera à M. Hamdok, étant donné qu'il ne semble pas y avoir de candidats visibles, tandis que le pays traverse une crise politique après que le com-

mandant général des forces armées soudanaises, le général Abdel Fattah Al-Burhan, a déclaré l'état d'urgence le 25 octobre 2021 et dissous le conseil souverain ainsi que le gouvernement.

Le 21 novembre dernier, le général Abdel Fattah Al-Burhan et M. Hamdok avaient signé une déclaration politique prévoyant la réintégration de ce dernier au poste de Premier ministre. Malheureusement, cet accord n'a pas réussi à calmer la rue, a-t-on indiqué.

Les manifestations de rue ont également été alimentées par la hausse des prix des aliments, de l'énergie et des produits de première nécessité dans le pays, a-t-on rappelé. (XINHUA/ACI)



La Direction générale de l'Agence congolaise d'information (ACI) souhaite les meilleurs vœux de santé, de prospérité et de bonheur à ses abonnés pour l'année 2022



1^{ère} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES

Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

- + De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA
POWERED BY **SAP** Business One



Service Clients :

Direction générale Brazzaville : Centre ville en face de la mairie centrale.
 Agence Pointe noire : Centre ville Rond point kassal en face du Centre Culturel Français.
 Contact: 2017@gxinternational.net - www.gxinternational.net
 (+242) 05 550 10 73 - (+242) 05 301 02 38

Nos Partenaires



AGENCE CONGOLAISE D'INFORMATION



Agence Congolaise d'Information

Rigueur de la plume, fiabilité de l'information

Ses moyens de diffusion, Bulletin quotidien, magazine événementiel en quadrichromie, site internet, desserte numérique, réseau sociaux (Facebook, Twitter et Instagram).

Nos partenaires :



Boulevard Denis Sassou-N'Guesso - Brazzaville (CONGO), Site : www.aci.cg
 Identification Ministérielle N° 036/MCRP/DGAI/DPE du 12/12/2008, E-mail : agencecongoinfo@yahoo.fr

aci.cg

[agence congolaise d'information](#)

[agence congolaise d'information](#)

[agence congolaise d'information](#)